



Organisation des
États Américains



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE
20-21 février 2014
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.14
CICTE/doc.3/14
26 février 2014
Original : anglais

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2014 DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

(Approuvé à la cinquième session plénière, tenue le 21 février 2014)

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2014
DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

(Approuvé à la cinquième session plénière, tenue le 21 février 2014)

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a pour objectif principal de « promouvoir et développer la coopération entre les États membres afin de prévenir, de combattre et d'éliminer le terrorisme, conformément aux principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des États Américains et à la Convention interaméricaine contre le terrorisme, et dans le plein respect de la souveraineté des pays, de l'État de droit et du droit international, notamment le droit international humanitaire, le droit international des droits de la personne et le droit international des réfugiés. »

Les attributions du Secrétariat sont établies à la fois dans le statut du CICTE et dans son Règlement.

Le Secrétariat est un organe du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains (OEA).

Par l'exécution de ce plan de travail, le Secrétariat du CICTE continuera de garantir une évaluation efficace de ses programmes et fera rapport tous les six mois aux États Membres sur les résultats de ses évaluations et sur la mise en application des mandats qui lui ont été impartis.

SECTION 1. MANDAT / SOURCE
1. DÉCLARATIONS DU CICTE
Déclaration sur le renforcement de la coopération continentale pour faire face au terrorisme et au blanchiment des avoirs, <u>CICTE/DEC. 1/13</u> « 5. Leur engagement à empêcher le déplacement de terroristes, de groupes terroristes ou de ceux qui financent le terrorisme moyennant des contrôles efficaces aux frontières et le contrôle de la délivrance des documents d'identité et de voyage ainsi que l'adoption de mesures visant à éviter la falsification, l'altération illégale et/ou l'utilisation frauduleuse de documents d'identité et de voyage. » « 6. L'importance de mettre en application l'obligation établie dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies d'ériger en infraction la fourniture ou la collecte délibérée par leurs nationaux ou sur leur territoire, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

fonds que l'on prévoit d'utiliser ou dont on sait qu'ils seront utilisés pour perpétrer des actes de terrorisme et de renforcer et actualiser les mesures législatives et administratives nécessaires pour mettre effectivement à exécution les dispositions de cette résolution. »

Déclaration sur le Renforcement de la sécurité cybernétique dans les Amériques, CICTE/DEC.1/12 rev.1

« 6. Qu'il est nécessaire que tous les États membres poursuivent leurs efforts pour créer /ou renforcer des équipes nationales d'alerte, de surveillance et d'avertissement en cas d'incidents cybernétiques, connus sous le nom de Centres nationaux d'intervention en cas d'incidents liés à la cybersécurité (CSIRT). »

« 9. Qu'ils sont déterminés à continuer de mettre au point des stratégies nationales de sécurité cybernétique et à inclure dans cette approche tous les acteurs pertinents en ce qui concerne leur développement et leur mise en œuvre. »

« 10. Qu'il est important de promouvoir la coopération du secteur public avec le secteur privé et le secteur universitaire afin de renforcer la sécurité et la protection de l'infrastructure critique de l'information et de la communication. »

« 11. Qu'ils explorent les possibilités futures d'étendre les efforts du CICTE pour protéger les systèmes d'infrastructure critique de l'information et de la communication, y compris la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités qui fortifient toutes les composantes critiques des chaînes d'approvisionnement mondiales ».

Déclaration sur le renouvellement de l'engagement continental en faveur d'une coopération accrue pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, CICTE/DEC.1/11

« 5. Leur engagement de continuer de promouvoir la coopération multilatérale visant à renforcer la capacité des États membres à bénéficier d'un échange d'information, de pratiques optimales et d'expertise et à perfectionner l'accès aux sources d'aide technique et financière au bénéfice du renforcement institutionnel ».

« 10. Leur engagement de mettre en application la présente Déclaration ainsi que le Plan de travail du CICTE, comprenant ses travaux sur les contrôles frontaliers, l'aide législative et la lutte contre le financement du terrorisme, la protection des infrastructures critiques, le renforcement des stratégies relatives aux

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

nouvelles menaces terroristes et la coordination et la coopération internationales, adopté à l'occasion de la Onzième Session ordinaire du CICTE ».

Déclaration de Panama sur la protection de l'infrastructure critique dans le Continent américain face au terrorisme, CICTE/DEC. 1/07

« 11. La tâche qu'ils ont confiée au Secrétariat du CICTE de promouvoir dans les États membres des activités d'éducation et de formation en vue de créer une culture publique de reconnaissance de l'infrastructure critique afin de sensibiliser la société civile ».

2. DÉCISIONS DU CICTE

Sécurité en matière de tourisme et d'installations de loisirs dans les Amériques (décision adoptée à la Huitième Session ordinaire du CICTE) CICTE/doc.12./08, Compte rendu du Rapporteur de la Huitième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme

« Charger le Secrétariat « de continuer à fournir l'assistance technique et la formation aux États Membres, comme il convient, sur la sécurité en matière de tourisme et d'installation récréatives, en tenant compte des résultats du projet pilote et des réalités spécifiques ainsi que des besoins du secteur touristique des États Membres ».

3. RÉSOLUTIONS ET DÉCLARATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEA

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES. 2809 (XLIII-0/13)

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité

« 41. De charger le Conseil permanent de continuer d'avancer dans l'étude de ces questions qui ont une incidence sur la sécurité des petits États insulaires de

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

la Caraïbe. À cet égard, de continuer à tenir la réunion annuelle sur les préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité en mettant un nouvel accent sur le fait que leurs caractéristiques particulières d'économies de petite taille et fragiles, ainsi que leurs ressources réduites les rendent spécialement vulnérables et exposées aux effets des multiples formes de la criminalité transnationale organisée ainsi que d'autres insécurités ».

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES.2735 (XLII-O/13)

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)

« 70. De réaffirmer les engagements contractés dans la Déclaration sur le “Renforcement de la coopération continentale pour la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de l'argent”, adoptée par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) à l'occasion de sa Treizième Session ordinaire (8 mars 2013, Washington, D.C.) et d'encourager les États membres à respecter les engagements qui y sont contenus, y compris le Plan de travail du CICTE pour 2013 ».

Promotion de la sécurité continentale : une approche multidimensionnelle, AG/RES.2735 (XLII-O/12)

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité

« 5. De charger le Conseil permanent de promouvoir les questions ayant une incidence sur la sécurité des petits États insulaires de la Caraïbe et, à cet égard, de continuer à convoquer, par l'entremise de la CSH, la réunion sur les préoccupations particulières des petits États insulaires de la Caraïbe en matière de sécurité, réitérant que leurs caractéristiques singulières les rendent particulièrement vulnérables et susceptibles aux effets de la criminalité et de l'insécurité ».

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)

« 48. De réaffirmer les engagements contractés aux termes de la Déclaration « Renforcement de la sécurité cybernétique dans les Amériques », adoptée par les États membres du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) lors de sa douzième session ordinaire (7 mars 2012, Washington D.C.) et d'encourager les États membres à respecter les engagements contractés dans cette Déclaration, y compris le Plan de travail 2012 du CICTE ».

Appui à la tâche du Comité interaméricain contre le terrorisme, AG/RES.2618 (XLI-O/11)

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

« 5. De souligner la nécessité de continuer d'identifier et d'améliorer les mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme sur les plans bilatéral, sous-régional, régional et international, ainsi que d'en renforcer la mise en application ».

« 7. De charger le Secrétariat du CICTE de continuer à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités des États membres, selon les besoins, conformément à son Plan de travail 2011 et notamment dans les domaines ci-après: contrôles frontaliers; assistance législative et lutte contre le financement du terrorisme; protection de l'infrastructure critique; renforcement des stratégies de riposte aux menaces émergentes ; enfin, coordination et coopération internationales; et décide de charger le Secrétariat du CICTE de soumettre tous les six mois aux États membres un rapport sur les résultats de ses évaluations programmatiques et de l'exécution des mandats qui lui ont été confiés ».

La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, AG/RES.2676 (XLI-O/11)

« 11. De prier instamment les organes, organismes et entités compétents de l'Organisation des États Américains (OEA), en vertu des mandats qui leur ont été confiés, de fournir, lorsque la demande leur est faite, une assistance technique visant à renforcer la capacité des États membres d'élaborer et d'exécuter des programmes d'assistance et d'appui aux victimes du terrorisme conformément à leurs lois nationales ».

Appui à la mise en œuvre à l'échelle continentale de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, AG/RES. 2534 (XL-O/10)

« 3. D'inviter le Comité interaméricain contre le terrorisme à renforcer, dans son domaine de compétence, la coopération entre le Comité 1540 et l'Organisation des États Américains ».

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité, AG/RES. 2619 (XLI-O/11)

« 4. De demander de nouveau au Secrétariat général de réaliser les activités ci-après, par le truchement du Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du système interaméricain et en collaboration avec les États membres, la société civile et le secteur privé, ainsi que des institutions multilatérales pertinentes, selon le cas, dans la limite de leurs sphères respectives de compétence et conformément à leurs programmes:

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

- a. Renforcer les systèmes de surveillance de la criminalité aux échelles nationale, sous-régionale et régionale, en tenant compte des initiatives en cours d'exécution ou d'élaboration au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM);
- b. Améliorer les systèmes et capacités de sécurité des frontières, y compris dans les transports, les aéroports, ports maritimes et frontières terrestres, et porter assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires de sorte qu'elles aient accès à des informations vitales;
- c. 1/
- d. ...;
- e. ...;
- f. ...;
- g. Promouvoir la coopération technique et le développement des capacités institutionnelles pour renforcer la capacité d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ou anthropiques ainsi que les capacités de gestion de crise dans les petits États insulaires, y compris le renforcement de la capacité de reconstruction, la formation aux secours humanitaires et opérations de recherche et de sauvetage, la protection accrue des infrastructures vitales et de sécurité des installations touristiques et récréatives, ainsi que les exercices de simulation;
- h. Fournir aux petits États insulaires des services de formation et d'assistance technique en matière législative portant sur la lutte contre le terrorisme, le financement du terrorisme, la cybersécurité et la cybercriminalité;
- i. Améliorer la coordination et les échanges d'information entre les organes, organismes et entités de l'OEA et les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Agence d'exécution de la CARICOM pour la criminalité et la sécurité (IMPACS) et le Système de sécurité régional (SSR) de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sur les questions liées aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité, de manière à les sensibiliser à ces questions et éviter le double emploi dans les activités réalisées à cet égard;

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

j.

1. Les sous-paragraphes c, d, e, f et j ne concernent pas les mandats du Secrétariat du CICTE.

Préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes en matière de sécurité, AG/RES. 2397 (XXXVIII-O/08)

« 6. De demander à nouveau au Secrétariat général, par le truchement du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du Système interaméricain, comme le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI); la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE); la Commission interaméricaine des ports (CIP); le Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN), et l'Organisation interaméricaine de défense (JID) d'appuyer, dans leurs sphères respectives de compétence et dans leurs programmes, les efforts que déploient sans relâche les petits États insulaires pour faire face à leurs préoccupations particulières en matière de sécurité et de défense, particulièrement dans les domaines suivants:

- a. L'élaboration de programmes de formation et de propositions de plans stratégiques et de coopération qui permettent aux organismes de sécurité dans les petits États insulaires de faire face aux nouvelles menaces à la sécurité, à leurs préoccupations, et aux défis qui se posent dans ce domaine;
- b. La fourniture d'une assistance aux autorités chargées des contrôles frontaliers dans les petits États insulaires pour l'accès à des renseignements critiques, l'amélioration de leurs systèmes de contrôle des frontières; la sécurité des transports, y compris celle des ports maritimes et des aéroports, et le renforcement de leurs capacités de contrôle des frontières;

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

c. Le renforcement de la capacité des petits États insulaires à lutter contre le trafic illicite des stupéfiants et des armes à feu;

d.^{2/}

e. L'organisation d'une formation à la simulation informatique et à d'autres manœuvres de cette nature pour renforcer la capacité en matière de gestion et d'atténuation dans les États en cas de catastrophes d'origine naturelle et anthropique;

f. L'offre de formation et la fourniture d'une assistance technique sur la législation dans les domaines de la lutte et du financement du terrorisme, de la cybersécurité et des délits cybernétiques;

g. La prestation d'une assistance technique et le renforcement des capacités en vue de la sécurité des installations touristiques et récréatives.

h. L'amélioration de la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA sur les questions ayant trait aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité de façon à assurer la conscientisation et empêcher les doubles emplois....

Adoption d'une stratégie interaméricaine intégrée pour combattre les menaces à la cybersécurité : une approche multidimensionnelle et multidisciplinaire de la création d'une culture de cybersécurité, AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)

« 7. De demander aux Secrétariats du CICTE et de la CITEL ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybersécurité de la REMJA d'aider les États membres, sur leur demande, à mettre en œuvre les divers volets de cette Stratégie en matière de cybersécurité... »

**SECTION 1.
MANDAT / SOURCE**

Déclaration de San Salvador sur la sécurité citoyenne dans les Amériques, AG/DEC. 66 (XLI-0/11)

« 15. La nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de coopération bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et internationaux conformément aux principes établis dans la Charte de l'OEA pour affronter, prévenir et combattre de manière intégrale et efficace la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes, la traite des personnes, le trafic illicite de migrants, le problème mondial des drogues, le blanchiment des avoirs, la corruption, le terrorisme, les enlèvements, les bandes armées criminelles et les délits associés à l'utilisation des technologies, y compris la cybercriminalité... »

2/ Le sous-paragraphe d ne concerne pas les mandats impartis au Secrétariat du CICTE

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
1. CONTRÔLE DES FRONTIÈRES	A. SÉCURITÉ MARITIME	1. Évaluation des besoins de formation en sécurité portuaire et suivi de cette formation	Évaluation des besoins de formation dans 3 ports du Continent américain Suivi des cours de formation donnés à 3 ports du Continent américain En attente du financement
		2. Exercices de gestion stratégique des crises dans le domaine de la sécurité portuaire	3 exercices En attente du financement
		3. Renforcement des capacités et cours de formation dans des aspects clés de la sécurité portuaire	3 ateliers En attente du financement
	B. SÉCURITÉ DE L'AVIATION	1. Cours de formation au niveau national	6 cours En attente du financement pour 3 d'entre eux
		2. Cours de formation au niveau sous-régional	2 cours
		3. Bourses d'études pour assister à des cours de formation de l'OACI	25 bourses Financement à identifier

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		4. Ateliers de formation dans le cadre du Programme national de sécurité de l'aviation	2 ateliers Financement à identifier
	C. SÉCURITÉ DES DOCUMENTS ET PRÉVENTION DES FRAUDES	1. Cours de formation, y compris de formation des formateurs	4 cours
		2. Ateliers nationaux et sous-régionaux sur les pratiques optimales	2 ateliers Financement à identifier
	D. CONTRÔLES D'IMMIGRATION ET DE DOUANES	Ateliers spécialisés sur le contrôle des conteneurs et la sécurité	4 évaluations des failles 4 missions d'assistance technique
	E. ASSISTANCE POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU	Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité des frontières et dans d'autres domaines et assistance dans le domaine législatif pour la détection et la prévention du trafic illicite d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques, leurs moyens de livraison, et d'autres matériels connexes.	6 ateliers nationaux / missions d'assistance technique Financés partiellement

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
2. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF ET LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	A. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF	1. Missions d'assistance technique dans le domaine législatif avec des fonctionnaires gouvernementaux de haut niveau sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre le terrorisme et les instruments juridiques universels contre le terrorisme	2 missions
		2. Formation spécialisée, dans les pays, à l'intention des procureurs, des juges et des forces de l'ordre	2 cours
		3. Formation au niveau régional et sous-régional et conférences ministérielles sur la coopération internationale pour la mise en place de cadres législatifs nationaux et internationaux pour lutter contre le terrorisme.	1 activité
	B. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME	1. Assistance technique et ateliers de formation ayant pour but de renforcer la législation, la mise en œuvre et le contrôle des initiatives visant à lutter contre le financement du terrorisme	3 ateliers 1 mission d'assistance technique
		2. Réaliser un atelier régional pour l'analyse des risques en matière de financement du terrorisme, visant à apporter une assistance technique et à fournir de l'information sur les méthodologies pour la tenue	1. Atelier de formation régional.

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		de celui-ci, permettant de partager les données d'expériences des pays qui ont déjà terminé leur évaluation des risques.	
	C. ASSISTANCE DANS LE DOMAINE LÉGISLATIF ET LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME ¹	1. Faire l'inventaire des besoins en matière de renforcement des capacités dans les Amériques 2. Faire l'inventaire des besoins en matière de législation antiterroriste dans les Amériques	1 évaluation technique Financement à identifier
3. PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	A. CYBERSÉCURITÉ	1. Exercices nationaux de gestion des crises en matière de cybersécurité (CME)	4 CME nationaux
		2. Ateliers sur les pratiques optimales en matière de cybersécurité	1 activité régionale
		3. Ateliers sur l'élaboration de la stratégie nationale/du cadre d'intervention	2 ateliers nationaux

¹ "Les modifications suivantes proposées par le Brésil devront être examinées pendant le processus de négociation du Plan de travail du CICTE pour l'année 2015:

- a) fusion des points B et C avec le texte suivant: dans la case Programme: "Assistance législative et lutte contre le blanchiment des avoirs en tant que source de financement du terrorisme"
- b) Dans la case Projet: "Assistance technique pour identifier les besoins en matière de renforcement législatif contre le blanchiment des avoirs en tant que source du terrorisme, et efforts visant le respect et l'application de celui-ci".

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		4. Constituer des équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique lié à la cybersécurité (CSIRT) moyennant des activités de formation et de renforcement des capacités	4 ateliers nationaux
		5. Ateliers de formation à la sécurité des systèmes de contrôle industriel (ICS)	3 ateliers nationaux
		6 Créer une plateforme parallèle afin de permettre à toutes personnes publiques ou privées intéressées et aux autres parties prenantes du secteur d'entamer un dialogue, de coopérer et d'échanger des informations	Financement à identifier
		7. Aider les États membres qui en font la demande à mettre en œuvre des campagnes nationale de sensibilisation qui recommandent l'utilisation de pratiques bien conçues et sûres pour les technologies de l'information et de la communication	Financement à identifier
		8. Identifier une équipe d'experts multinationaux qui seraient disponibles pour aider les États membres qui en font la demande à mettre en place des procédures et à faire face à des événements particulièrement importants, en vue de leur fournir des conseils et un appui pour l'analyse des vulnérabilités, la sécurité des réseaux d'information et des bases de données, la prévention et l'atténuation des incidents et dans	Financement à identifier

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		d'autres domaines liés à la cybersécurité	
	B. SÉCURITÉ DU TOURISME	1. Renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité du tourisme moyennant le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé : réunions/ateliers préparatoires des partenaires, cours spécialisés et suivi de la formation.	6 réunions/ateliers préparatoires des « partenaires » 6 cours de formation spécialisée en sécurité du tourisme 6 évaluations de suivi
		2. Atelier sur la gestion de risques spécifiques concernant la sécurité des destinations touristiques	2 ateliers sur la gestion de risques spécifiques concernant la sécurité des destinations touristiques Financement à identifier
		3. Assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de sécurité lors d'événements majeurs, y compris pour la participation du secteur privé local	2 ateliers régionaux 1 maintenance du système de gestion des connaissances (KMS) 1 mission d'évaluation des besoins 1 évaluation de suivi

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
			<p>2 réunions des « partenaires »/sessions du groupe de travail</p> <p>1 exercice de simulation</p> <p>1 atelier national</p> <p>En attente du financement</p>
	C. PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	Ateliers et/ou missions d'assistance technique ayant pour but d'aider les fonctionnaires gouvernementaux à mettre en application, évaluer et améliorer leurs plans nationaux de protection des infrastructures critiques	Financement à identifier
	D. SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT MONDIALE	Des ateliers et une assistance technique afin de promouvoir une circulation efficace et sûre des marchandises, protéger la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation et des interruptions et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et les pratiques de reprise des échanges commerciaux. Mettre l'accent sur la création et le renforcement des opérateurs économiques agréés (OEA) nationaux, s'assurer de la participation du secteur privé et aider les États à être	<p>6 évaluations nationales</p> <p>3 missions de suivi afin de superviser les opérateurs économiques agréés</p> <p>1 mission de mise en œuvre du programme d'opérateur économique agréé</p>

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
		en conformité avec les normes de sécurité	
4. RENFORCEMENT DES STRATÉGIES POUR FAIRE FACE AUX NOUVELLES MENACES TERRORISTES	A. GESTION DES CRISES	Exercices de renforcement des capacités destinés aux hauts fonctionnaires gouvernementaux pour qu'ils sachent réagir face aux nouvelles menaces chimiques/biologiques/radiologiques/nucléaires (CBRNE)	2 exercices de simulation 1 dispose du financement, 1 est dans l'attente du financement
	B. ATELIERS	Ateliers et assistance technique afin de mettre en commun des pratiques optimales, des données d'expérience et aider les fonctionnaires gouvernementaux à élaborer, évaluer et améliorer leurs plans nationaux d'intervention en cas de situation d'urgence du fait de CBRNE ou d'autres nouvelles menaces identifiées par les États membres, notamment la neutralisation d'engins explosifs improvisés (IED), les menaces biologiques à la sécurité, les manifestations de grande envergure, etc.	1 mission de planification 4 missions d'assistance technique en vue d'élaborer ou d'améliorer les plans nationaux d'intervention en cas de situation d'urgence En attente du financement 1 manifestation sous-régionale En attente du financement

SECTION II. PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT			
DOMAINES DE TRAVAIL	PROGRAMME	PROJET	ACTIVITÉ
5. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES	PARTENARIATS	Créer et renforcer les partenariats avec les organisations internationales, multilatérales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les organismes techniques et de sécurité des États Membres du CICTE, d'autres pays et les dépendances du Secrétariat général de l'OEA, et tenir les États Membres informés, s'il y a lieu	Participation à des conférences, rapports, visites officielles, réunions de coordination

ENTITÉS INTERAMÉRICAINES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
QUI COLLABORENT AVEC LE SECRÉTARIAT DU CICTE

I. Observateurs

A. Observateurs permanents près l'OEA

1. Tous

B. Organes, organismes et entités du Système interaméricain

Tous

C. Présidents des organes politiques de l'OEA

1. Président du Conseil permanent de l'OEA
2. Président de la Commission sur la sécurité continentale de l'OEA
3. Président de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)
4. Président du Groupe de travail sur la cybercriminalité de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)
5. Président de la Réunion des ministres responsables de la sécurité publique des Amériques (MISPA)

D. Organisations nationales, internationales, régionales et sous-régionales

1. Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL)
2. Communauté des polices des Amériques (AMERIPOL)
3. Communauté andine (CAN)
4. Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC)
5. Association des commissaires de police des Caraïbes (ACCP)
6. Association des États de la Caraïbe (AEC)
7. Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (ISU)
8. Communauté des Caraïbes (CARICOM)
9. Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC)
10. Agence d'exécution de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité (IMPACS)
11. Commission permanente des contrôleurs des douanes de la CARICOM
12. Système d'intégration centraméricaine (SICA)
13. Communauté des États indépendants (CIS)
14. Secrétariat du Commonwealth
15. Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC)
16. Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER)
17. Banque de développement de l'Amérique latine (CAF)
18. Groupe Egmont
19. Commission européenne
20. Groupe d'action financière (GAFI)

21. Groupe d'action financière de l'Amérique du Sud contre le blanchiment d'argent (GAFISUD)
22. Forum mondial contre le terrorisme (GCTF)
23. Groupe d'experts sur la sécurité, la sûreté et la coopération en aviation (GESSCA)
24. Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)
25. Banque interaméricaine de développement (BID)
26. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
27. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
28. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
29. Organisation maritime internationale (OMI)
30. Fonds monétaire international (FMI)
31. Organisation internationale pour les migrations (OIM)
32. Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
33. Ligue des États arabes
34. Université nationale de défense / Centre d'études pour la défense du Continent
35. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
36. Organisation de la Conférence islamique (OCI)
37. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – Unité d'action contre le terrorisme
38. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
39. Commission préparatoire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)
40. Union des Nations d'Amérique du Sud (UNASUR)
41. Forum régional de l'Association des Nations de l'Asie du sud-est (FR-ANASE)
42. Système de sécurité régionale (SSR)
43. Centre régional de l'Asie du sud-est pour la lutte contre le terrorisme (SEARCCT) du Ministère des affaires étrangères de la Malaisie
44. Initiative de coopération de l'Europe du sud-est (SECI)
45. Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR)
46. Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales
47. Équipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (UNCTITF)
48. Haut-représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement
49. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
50. Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement de la délinquance (ILANUD)
51. Bureau des affaires juridiques des Nations Unies
52. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNLiREC)
53. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - Service de prévention du terrorisme (ONUDC/SPT)
54. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1267
55. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1373
56. Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540
57. Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT)
58. Banque mondiale
59. Organisation mondiale des douanes (OMD)

E. Organisations non gouvernementales et autres

1. Afro-Colombian Pacific Corporation (ACPC)
2. Association des Chefs de police d'Amérique centrale
3. Centre de coopération mondiale contre le terrorisme (CGCC)
4. Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)
5. Association internationale des chefs de police (AICP)
6. Institut interaméricain des droits de l'homme (IIDH)
7. Association internationale de la police
8. Congrès juif d'Amérique latine